

cela n'intéresse pas le C. de Mirabeau, mais alarme & désole les parens chrétiens. C'est le premier *séminaire-général*; ceux qui auront passé par celui-là, n'auront pas de peine d'entrer au second. Il faut remarquer cependant que notre philosophe supplée en quelque façon à cette juste & importante observation, par une espece d'épiphonème sur l'ordre donné au commissaire *de veiller à ce que la maniere d'instruire, prescrite par la cour, soit exactement suivie. UNE COUR (séjour naturel de la corruption & de l'ignorance) QUI PRESCRIT UNE MANIERE D'INSTRUIRE LA JEUNESSE, EST ASSURÉMENT UNE CHOSE FORT PARTICULIERE.*

Dans le 7e. volume, Mirabeau transcrit la traduction d'un petit ouvrage Allemand imprimé à Vienne, & intitulé *pourquoi l'empereur Joseph n'est-il pas aimé de son peuple?*

T. 7, p. 253 & suiv.

En voici quelques passages. „ On desire que „ l'empereur fasse des changemens sages aux „ regles prescrites à l'égard des pensions & „ des appointemens. Pourquoi la veuve d'un „ serviteur de l'état, qui n'a point servi „ l'espace de dix ans accomplis, ne jouit-elle pas d'une pension? Est-ce donc „ absolument le nombre des années qui fixe „ la mesure du mérite? Et un serviteur de „ l'état habile ne peut-il pas avoir mieux „ mérité de l'état en cinq années, qu'un „ autre en dix? Cette regle ne détourne-t-elle pas nombre de ces serviteurs du „ mariage, & cela ne met-il pas obstacle au „ but favori, à la population? Une famille „ n'est-elle pas déjà assez malheureuse en „ perdant son chef? Faut-il encore qu'elle